



HAL
open science

Lezha [Lissos, Alessio] (Albanie)

Véronique Gallien, Maël Julien, Ulsi Tota, Jean-Yves Langlois, Gergji Gjuraj, Etleva Nallbani

► **To cite this version:**

Véronique Gallien, Maël Julien, Ulsi Tota, Jean-Yves Langlois, Gergji Gjuraj, et al.. Lezha [Lissos, Alessio] (Albanie). Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome, 2014, pp.1-43. <10.4000/cefr.1249>. <hal-04394253>

HAL Id: hal-04394253

<https://hal.science/hal-04394253v1>

Submitted on 20 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Lezha [Lissos, Alessio] (Albanie)

Citadelle et cimetière est : déroulement de la campagne 2013

Etleva Nallbani



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cefr/1249>

DOI : 10.4000/cefr.1249

ISSN : 2282-5703

Éditeur

École française de Rome

Référence électronique

Etleva Nallbani, « Lezha [Lissos, Alessio] (Albanie) », *Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome* [En ligne], Balkans, mis en ligne le 06 octobre 2014, consulté le 19 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cefr/1249> ; DOI : 10.4000/cefr.1249

Ce document a été généré automatiquement le 19 juin 2019.

© École française de Rome

Lezha [Lissos, Alessio] (Albanie)

Citadelle et cimetière est : déroulement de la campagne 2013

Etleva Nallbani

NOTE DE L'AUTEUR

La mission de fouilles 2013 a été codirigée par Etleva Nallbani, chargée de recherche à l'UMR 8167 « Orient et Méditerranée », et d'Elvana Metalla, chargée de recherche, Institut archéologique de Tirana. L'équipe de recherche était composée de chercheurs-archéologues et de restaurateurs français et albanais : Luc Buchet, ingénieur de recherche, UMR 7264 CNRS-CEPAM ; Marième Buchet, UMR 7264 CNRS-CEPAM ; Véronique Gallien, archéo-anthropologue et Jean-Yves Langlois, archéologue à l'INRAP ; Gjergj Gjuraj archéologue, Direction régionale des Monuments historiques de Durrës, Albanie ; Maël Julien, architecte-archéologue, Camille Lehnebach, archéozoologue et Sophie Vatteoni, archéo-anthropologue, Direction de l'Archéologie Préventive de la Communauté de l'Agglomération du Douaisis ; Klodian Lilo, archéologue au Societa Cooperativa Archeologica A.R.A., Siena ; Helidon Sokoli, archéologue, Direction régionale des Monuments historiques de Shkodra ; Ornela Durmishaj, archéologue au Parc archéologique d'Apollonia ; Agron Islami, restaurateur à l'Institut des Monuments historiques de Tirana ; Eduard Bitri, restaurateur en profession libre, Tirana ; Ded Margjoni, restaurateur au Parc archéologique de Lezha, Albanie ; Brunilda Bregu, Doctorante à l'Université de Franche Comté ; Ulsi Tota, master à l'Université de Tirana ; Anisa Duraj, architecte et Marin Suta, étudiant à l'Université de Shkodra, Albanie. Une vingtaine d'ouvriers ont été engagés dans les opérations de terrain.

- 1 La campagne de 2013 s'est déroulée sur environ quatre semaines, du 27 septembre au 28 octobre 2013. Dans le cadre de l'étude de l'organisation de l'espace urbaine de la ville haute de Lezha, la priorité durant cette campagne a été donnée à la connaissance de l'organisation de l'espace de vie, c'est-à-dire à la citadelle *intra muros* et à sa transformation de l'époque tardo-antique à celle ottomane.

La citadelle

- 2 L'étude de l'enceinte et du bâti intra muros s'est appuyée sur l'analyse de la cartographie numérique et de la reconstitution par photogrammétrie 3D (réalisées en 2012 par la société ICONEM), complétée par un examen in situ de l'ensemble des constructions en élévation (fig. 1).

Fig. 1 – Lezha. Vue aérienne sur la citadelle.



- 3 De ces observations, se dégage un schéma évolutif de l'occupation qui permet de mettre en perspective les structures émergentes ainsi que les premiers résultats de la fouille des bâtiments. Dans le cadre de cette première intervention du programme quadriennal mené sur la citadelle, un examen visuel rapide des maçonneries a été privilégié. L'objectif était de mettre en évidence les relations stratigraphiques entre les différentes constructions à partir de l'observation des recoupements et des juxtapositions entre les murs. Le schéma de chronorelative permet à la fois de produire un diagramme stratigraphique entre la majorité des structures attenantes, une proposition de plan évolutif des constructions et de souligner les points de jonction entre les murs qui demandent à être examinés ultérieurement plus précisément (fig. 2 ; fig. 3 ; fig. 4). Le relevé topographique de l'enceinte est en cour de réalisation.

Fig. 2 – Lezha. Évolution de l'enceinte.

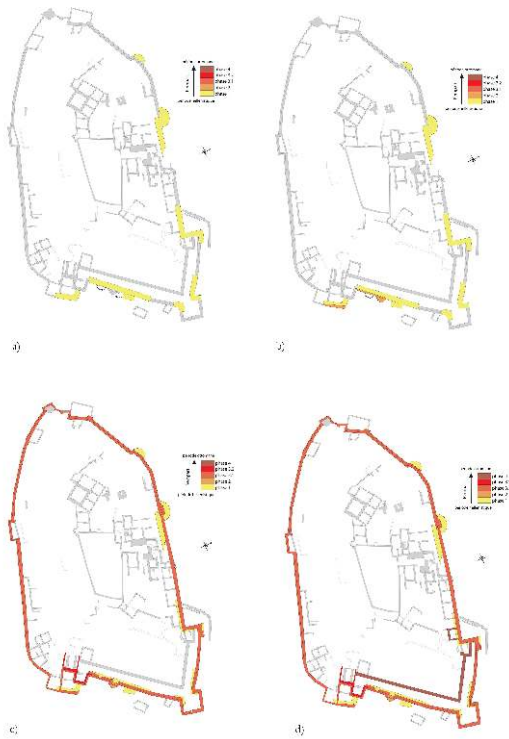


Fig. 3 – Lezha. Vue de la porte principale est de l'enceinte.



Fig. 4 – Lezha. Vue de la porte ouest de l'enceinte.



- 4 Les opérations de fouilles se sont déroulées simultanément à l'intérieur de la citadelle (secteurs 20 et 21) et sur le versant oriental à l'extérieur des remparts (nécropole Est). La mission de 2013 marque la première campagne de fouilles extensives dans l'espace intramuros où un seul sondage important, à la base sud de l'enceinte ottomane, avait été effectué en 2009. Deux secteurs (20 et 21) dominant la topographie la plus prononcée de la citadelle, au sud-ouest et au nord, ont été examinés extensivement (fig. 5). Le secteur 20 englobe les vestiges en élévation d'une mosquée ottomane, dont l'origine remonte au début du XVI^e siècle. Le secteur 21 est principalement occupé par un bâtiment arasé (anciennement attribué à une église). L'intervention dans la nécropole Est s'est inscrite dans la continuité des campagnes de fouilles précédentes.

Fig. 5 – Lezha. Vue générale de la partie sommitale de la citadelle.



Secteur 20

- 5 Ce secteur correspond en majorité aux vestiges en élévation (jusqu'à près de 6 m de haut) d'une ancienne mosquée de la période ottomane. Construite en 1521-1522, l'abandon de ses fonctions est situé aux alentours de 1728, suite à un tremblement de terre et à la désertion de la citadelle en tant que place forte de l'armée ottomane (fig. 6).

Fig. 6 – Lezha. Vue générale du secteur de la mosquée.



- 6 Pendant la première campagne de fouille de ce secteur, l'essentiel de nos opérations a porté sur la connaissance des éléments composant le bâtiment de culte, leur évolution chronologique et la vérification de l'existence d'une succession de vestiges de diverses natures dans le secteur.
- 7 Les premières observations ont permis d'identifier une mosquée organisée en trois parties. Une première salle, principale, de forme rectangulaire, est délimitée par le mur M20 (fig. 7).

Fig. 7 – Lezha. Vue, vers le sud-est, de la pièce principale depuis la pièce d'entrée.



- 8 Une deuxième pièce est ensuite construite et agrandit l'édifice du côté de l'entrée. Elle est délimitée par le mur M22. La dernière partie occupe tout le flanc nord-ouest de l'édifice. Elle est constituée de trois pièces en enfilade. À la différence des deux premières salles conservées en élévation, la dernière pièce a été arasée. Ces vestiges et les différents corps de bâtiments présents aux alentours, ont fait l'objet d'un relevé topographique (fig. 8).

Fig. 8 – Lezha. Plan topographique des vestiges de la mosquée.



- 9 La fouille de la mosquée ainsi que de ces abords immédiats, l'étude des façades nord-ouest – appartenant à l'avant de l'édifice – et d'une partie de la façade sud-ouest, ont révélé l'existence de vestiges (murs M124, M137, M129 et M132), qui dans l'état actuel de nos connaissances, sont attribués à des occupations antérieures à la construction de la mosquée.

La pièce principale (M20)

- 10 La pièce conservée en élévation, qui semble la plus ancienne, est délimitée par le mur M20. Son tracé dessine un espace quadrangulaire presque rectangulaire, orienté nord-ouest/sud-est de 11,40 m de longueur maximale sur 9,77 m de largeur. L'entrée se situe au centre du mur nord-ouest (M20d). Un mihrab est ménagé en vis-à-vis dans l'épaisseur du mur sud-est (M20b). La présence de cet élément identifie la pièce comme la salle de prière de la mosquée. Les vestiges d'un minaret sont conservés dans l'angle sud-ouest, l'entrée se fait à l'intérieur de la pièce principale dans l'angle ouest. Cette pièce dispose de deux fenêtres sur chaque façade.
- 11 Un sondage réalisé par Asha (Agence de l'archéologie préventive albanaise) en avril 2012 a révélé le fond en roche naturelle et de la céramique résiduelle de diverses périodes, depuis l'époque hellénistique. Le mur M20 constitue le seul vestige conservé de cette pièce. L'absence de niveaux de sols associés au fonctionnement de la salle de prière est due à une fouille des années 1980, ayant porté uniquement sur cette pièce, qui a détruit les vestiges sur au moins 0,60 m de profondeur, jusqu'à la roche naturelle. Aucun document lié à cette opération ne nous ait parvenu Informations fournies par D. Margjoni, restaurateur du Parc archéologique de Lezha.. Quelques indices – limite

d'enduit sur le mur M20, niveau du seuil du minaret et du passage vers la seconde pièce – permettent de restituer globalement le niveau de circulation originel.

- 12 Notre attention s'est, par conséquent, principalement portée sur l'étude des élévations subsistantes et sur le phasage chronologique des éléments de la construction. Des opérations préliminaires de relevés pierre à pierre sont en cours de réalisation. Un premier examen sommaire révèle d'importants travaux de restaurations et de reconstructions, faits par les Monuments Historiques dans les années 1980. Ils impactent largement notre lecture des vestiges anciens. Une fouille minutieuse des maçonneries et des couches de mortier et d'enduit, permettra de mieux restituer les différents corps du bâtiment dans leur état d'origine. Un premier état non enduit du mur M20 a ainsi été repéré en partie basse. Il est principalement constitué de pierres calcaires dont certaines, situées sur la chaîne d'angle, proviennent vraisemblablement de l'enceinte hellénistique. Quelques briques sont également bien représentés (28 x 9 x 7 cm). Cette première phase de construction semble différente des maçonneries situées plus en hauteur. Néanmoins, en attendant d'une véritable étude du bâti, il nous est difficile d'associer les éléments aux différentes phases de la salle de prière qui ne semble guère évoluer lors de la seconde phase d'utilisation de la mosquée. Des premiers échantillons de mortier et d'enduit ont par ailleurs été prélevés.

La pièce d'entrée (M22)

- 13 L'allée est bordée par deux élévations maçonnées (M119, M120) d'une soixantaine de centimètres de haut qui délimitent deux espaces de part et d'autre de l'allée. Le niveau de sol de ces espaces a été aménagé à la hauteur des élévations et détermine ainsi deux demi-paliers. Le sol de ces deux espaces latéraux est couvert d'un dallage en pierre calcaire (US 001) (fig. 9).

Fig. 9 – Lezha. Dallage de la pièce d'entrée, en cours de fouille.



- 14 Les dalles sont de tailles et de formes diverses. Elles sont liées à la terre et agencées sur une préparation maçonnerie (US 009) constituée de pierres calcaires et de quelques dalles calcaires liées au mortier. Les murs extérieurs, nord-est et sud-ouest, sont chacun percé d'une fenêtre placée en vis-à-vis.
- 15 Lors d'une réutilisation postérieure du bâtiment (fig. 10), la différence de niveaux entre l'allée centrale et les espaces latéraux, a été entièrement comblée par un apport massif de fragments de tuiles afin vraisemblablement de niveler la pièce.

Fig. 10 – Lezha. Complément de tuiles de l'axe central.



- 16 Le couloir central (fig. 11) a été pourvu d'un sol (US 010) constitué de grandes dalles qui ont été polies par les passages successifs. Le nouveau seuil de la mosquée a été assuré par la disposition de plusieurs dalles (US 042) sur l'assise supérieure du mur M121 qui passe sous l'entrée. Aucun autre niveau, comme le sol des deux espaces répartis de part et d'autre de cette allée, n'a pu être clairement identifié. Plusieurs unités stratigraphiques (US 006 et US 037 à 040) ont toutefois été répertoriées lors de la fouille de probables empreintes de poteaux creusées dans le dallage 001 attribué au second état de la mosquée. Leurs interprétations restent en suspens.
- 17 La partie supérieure des maçonneries M119 et M120 a également été remaniée par des aménagements plus récents. Trois réserves, de mêmes dimensions, ont été pratiquées à intervalles réguliers dans l'épaisseur du mur M119. Il pourrait s'agir de logements destinés à recevoir des poteaux en bois de section rectangulaire. Cette hypothèse est confortée par la présence de deux pierres plates retrouvées debout dans la réserve 1. Ces petites fosses pourraient correspondre à un système de calage d'un élément de charpente. La présence d'une ou deux réserves est suspectée en vis-à-vis sur le mur M120. Ces dernières sont toutefois actuellement occultées par des maçonneries plus récentes.

Fig. 11 – Lezha. Vue du couloir dallé, de la pièce d'entrée.



- 18 La faible hauteur des murs de façades, dans l'hypothèse où d'importants travaux de destructions n'aient été réalisés lors de l'agrandissement de la mosquée, laissent à penser que cette pièce a pu être couverte sans être close. Une étude du bâti est également menée sur les vestiges de cette pièce.

L'aile nord-ouest (fig. 12)

- 19 La construction d'une nouvelle galerie sur le flanc nord-est de l'édifice est sans conteste un des éléments majeur de cette seconde phase d'aménagement de la mosquée.

Fig. 12 – Lezha. Vue de l'ouest de l'aile nord-ouest.



- 20 Celle-ci est clôturée par le mur M21 qui s'appuie au nord-ouest sur le mur M129. Les murs M23 et M24 semblent indiquer une partition de l'espace interne en trois pièces disposées en enfilade. Les deux pièces situées au sud-est, sont munies d'un sol dallé (US 011) qui rappelle en tout point le dallage de la pièce d'entrée (US 001). Le sol 011 est disposé sur une préparation maçonnerie (US 013) visible sur une partie de la pièce centrale. Deux empreintes de poteau ont été ménagées dans le dallage le long du mur M21C. Il s'agit de 052N et 054N comblés avec les niveaux 053 et 055.
- 21 La pièce la plus septentrionale ne conservait pas de dallage, ce qui nous a permis d'explorer les occupations plus anciennes à cet endroit. Rien ne prouve qu'aucun dallage n'ait été présent à l'origine dans cette pièce, d'autant que les couches 015 et 017 pourraient correspondre à des niveaux de remblai disposés sur les sols plus anciens pour préparer la mise en place d'un nouveau pavement.

Une réutilisation de la mosquée

- 22 Malgré la forte destruction en sous-sol de la salle de prière, un nettoyage de l'entrée a été entrepris. Il a révélé la présence d'un empierrement (US 007) sans organisation évidente, qui semble former une rampe destinée à rattraper le niveau de la pièce attenante et ainsi faciliter l'accès. Cet aménagement repose directement sur la roche naturelle qui est présente par ailleurs sous le niveau de terre végétale (épais de quelques centimètres). Il pourrait ici s'agir des déblais de la fouille réalisée dans les années 1980.
- 23 La pièce située à l'entrée conserve quelques indices d'une utilisation du bâtiment après son abandon en tant que lieu de culte, certainement aux alentours de 1728, date de

désertion de la citadelle par les militaires. C'est peut-être à ce moment que le couloir central fait l'objet d'un comblement qui met l'ensemble de la pièce au même niveau.

- 24 L'examen du dallage du couloir central conserve quelques traces de chauffe ayant vraisemblablement été générées par la réalisation d'un ou de plusieurs petits feux. Ceux-ci ont tout juste réussi à fragiliser quelques dalles dont une partie très superficielle a commencé à se déliter lors de nos travaux de dégagement. Un fin niveau de charbon (de 1 à 2 cm d'épaisseur) était uniformément disposé sur le dallage (US 002). Celui-ci ne peut être associé à un niveau d'incendie du bâtiment puisque qu'aucune trace de chauffe n'a été relevée sur les éléments en élévation. Ce niveau était recouvert d'un épais comblement (003), principalement constitué de fragments de tuiles mêlés à de la terre et quelques nodules de mortier. L'origine de ces éléments d'architecture reste sujette à réflexion. Ils pourraient provenir de la destruction de la toiture de la mosquée ou de bâtiments alentours. Néanmoins, la découverte d'un certain nombre de pièces ayant subies une surcuisson allant jusqu'à une déformation totale, pourraient indiquer que ces tuiles constituent les rebuts d'une production située dans un environnement proche.
- 25 La surface totale de la pièce est finalement scellée par le niveau 004, constitué de terre et de nodules de mortier et de petites pierres. La concentration de ces deux derniers éléments est plus importante à proximité de certains murs, ce qui nous laisse à penser que ce niveau pourrait être lié aux différents travaux de restauration entrepris à des périodes récentes. Il en va de même, semble-t-il, pour le niveau 018 repéré à l'extérieur au niveau de l'entrée de la mosquée qui crée une dépression contre le mur M22b. Il est essentiellement constitué de mortier très friable mêlé à de grosses pierres.
- 26 Le démantèlement des matériaux de charpente et de toiture, le pillage des murs de la galerie sont également envisagés au vu de la physionomie des ruines et de la quasi-absence de niveaux d'effondrement en place. Un petit sondage réalisé à l'extérieur de l'édifice, à l'angle des murs M20 et M122 a révélé une succession de niveaux liés à la destruction et à la construction des différents états de la mosquée. Cette exploration est pour l'instant trop peu étendue pour mener une réflexion exhaustive.
- 27 Ces niveaux dont certains sont liés à la construction de l'édifice, forment une terrasse clôturée par le mur M50, attribué à une fortification récente de la partie haute de la citadelle, et par le mur M135 dont la partie supérieure a été dégagée lors de cette campagne de fouille. Dans ces conditions, il ne nous est pas possible de nous avancer sur une attribution chronologique de cette maçonnerie. Elle pourrait toutefois être contemporaine d'un des états de la mosquée. Une petite maçonnerie (M136) composée de pierres de section carrée et de forme allongée, renvoyant à M130 situé à l'entrée du second état de la mosquée, pourrait également marquer l'emplacement d'une entrée. Le niveau de mortier 049 sur lequel elle repose, porte des traces de l'arrachage de certains éléments architecturaux.

Synthèse et perspective

- 28 Malgré les nombreuses zones d'ombre qui subsistent sur l'organisation générale des vestiges et sur leur chronologie, la campagne de fouille réalisée en cette année 2013 a permis de tracer les grandes lignes de l'histoire de la mosquée de la citadelle. Deux grandes étapes ont ainsi pu être différenciées, celles-ci seront vraisemblablement affinées lors des campagnes à venir. Une étude d'archéologie du bâti ainsi que la poursuite des recherches en sous-sol est dès à présent en réflexion.

- 29 Nos investigations ont également révélé un formidable potentiel archéologique dans ce secteur, jusqu'ici tout juste soupçonné. Un bâtiment antérieur à la période ottomane pourrait notamment être porté au nombre des vestiges plus anciens. Ces recherches sont d'autant plus importantes que les occupations antiques, médiévales et vénitiennes sont jusqu'à présent largement méconnues.

Secteur 21

- 30 L'un des objectifs de la première campagne d'étude à l'intérieur de la citadelle était d'identifier l'église. Les efforts ont été portés sur un bâtiment arasé situé dans le secteur nord-ouest de la citadelle (fig. 13). L'édifice fait partie des installations les plus anciennes encore visibles dans l'enceinte.

Fig. 13 – Lezha. Vue aérienne sur l'église de la citadelle.



- 31 L'étude de l'édifice a porté sur une reconnaissance des différentes pièces le constituant (fig. 14a-b).

Fig. 14 – Lezha. Vue de l'église du décapage de la nef principale.



a, décapage de la nef principale vue vers l'est.



b, jusqu'à l'ouverture des quatre secteurs de l'édifice, vue vers le sud-est.

- 32 L'étude du bâtiment a porté sur une reconnaissance des différentes pièces le constituant (fig. 14a-b). Deux sondages ont été ouverts dans l'espace central correspondant à la nef

principale. La surface de l'abside a été entièrement dégagée, en limitant toutefois le démontage des couches archéologiques. Les bas-côtés nord et sud ont été explorés respectivement dans leur extrémité orientale et occidentale. Les informations recueillies confirment la fonction cultuelle du bâtiment et révèlent l'existence d'au moins deux édifices superposés, occupés depuis le haut Moyen Âge jusqu'à la période Ottomane. Dans l'état actuel des recherches, l'évolution des constructions peut être décomposée en quatre états.

Souvenirs d'un édifice antérieur (édifice 1)

Premier état : église ?

- 33 Ce premier état est représenté par un sol de terre cuite, observé dans le sondage effectué dans l'angle sud-ouest de la nef principale (fig. 15).

Fig. 15 – Lezha. Vue vers l'est du sondage sud-ouest de la nef principale.



- 34 De grandes dalles (US 71) d'au moins 50 cm de côté et 8 cm d'épaisseur sont posées sur une préparation de mortier blanc (US 69) de 5 à 6 cm d'épaisseur (fig. 16a-b).

Fig. 16 – Lezha. Vue vers l'ouest du fond du sondage sud-ouest de la nef principale.



a, localisation du sol de terre cuite 71.



b, détail de la coupe de ce sol.

- 35 La couche de mortier prend elle-même appuie sur le sol naturel composé de roche dure. Seules trois dalles ont pu être dégagées, conservées, pour partie, sous le pilier sud-ouest (US 27) qui matérialise la limite entre la nef principale et le collatéral sud et dont la base repose à quelques centimètres au-dessus des carreaux. Cette position stratigraphique

témoigne de l'antériorité du sol par rapport aux murs visibles en surface. La pose oblique des dalles par rapport à l'axe du pilier semble signifier leur appartenance à une construction orientée différemment, selon une direction plus est-ouest qui s'aligne sur les constructions de l'état 2. Dans les états postérieurs, le carrelage a été percé par la fosse d'inhumation de C11 (US 105). Par ailleurs, alors que la couche de mortier 69 se poursuit sur le côté nord de la tombe C11, les carreaux de terre cuite ont disparu (récupérés ?).

- 36 Il est encore trop tôt dans l'avancée de la fouille pour dater le premier état du bâtiment. Les vestiges ne sont également pas suffisamment dégagés pour assurer l'existence d'une fonction liturgique à ce premier édifice.

Second état : édifice et sépultures

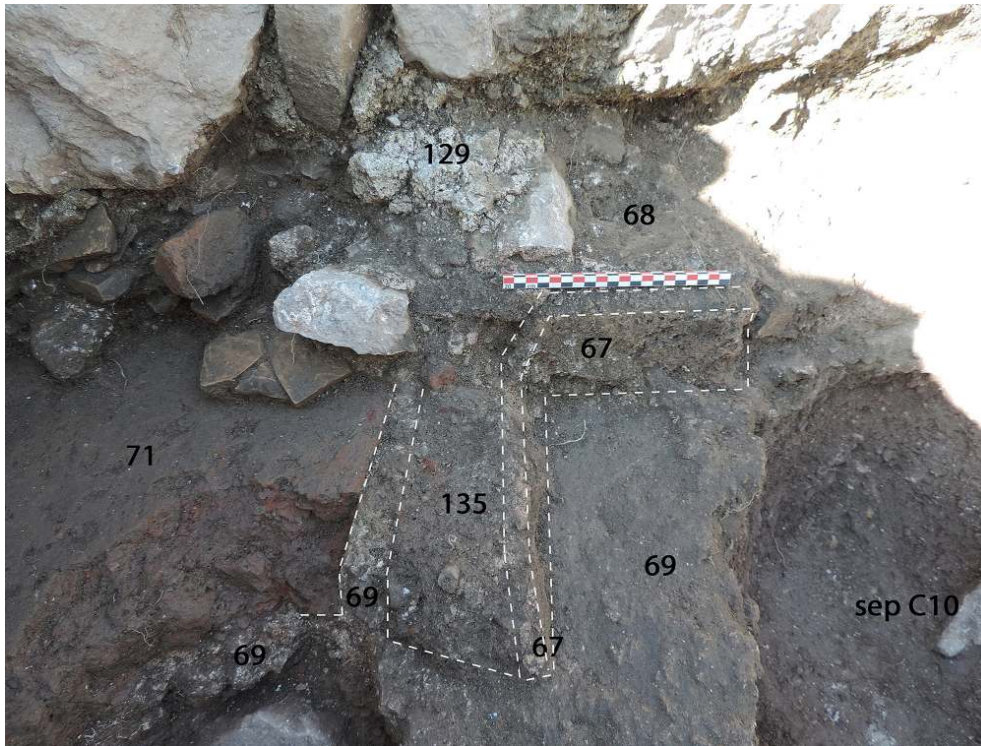
- 37 Le second état de construction est représenté par une portion de mur composée de moellons en calcaire et de quelques tuiles liés au mortier blanc (US 133), conservée sous le mur (US 27 et 33) qui sépare la nef centrale de la nef sud. Sa base semble reposer sur le carrelage 71. La construction 133 présente un retour au niveau du sol dallé, qui indique un angle de mur et peut signaler plus précisément un pilier. Sa postériorité stratigraphique par rapport au sol 71 ne s'oppose pas à sa contemporanéité d'utilisation avec ce dernier. L'existence d'un bâtiment antérieur à l'édifice connu en surface, est confirmée avec la présence d'un second sol en mortier blanc (US 120) recoupé par l'installation d'une cuve (US 125) de même orientation est-ouest que le mur 133 et les carreaux 71. L'absence de relation physique entre les sols 71 et 120, détruite par la cuve 125, et l'écart de hauteur d'environ 18 cm entre les deux surfaces de mortier (US 69 pour le sol 71 et US 120), ne permettent pas d'attribuer d'emblée les deux niveaux de circulation à une même phase d'utilisation.
- 38 La structure 125 est une construction composite dont les dimensions intérieures sont 1,80 m de long pour 0,55 m de large à la tête et 0,34 m de large de pied (fig. 17).

Fig. 17 – Lezha. Reconstitution de la cuve 125 (composée des US 26, 67, 68, 69, 123) et du départ supposé des cuves attenantes.



- 39 Elle est constituée d'une paroi épaisse et soigneusement construite au nord (US 26), qui fait face à une paroi sud ménagée dans un sédiment gris (US 135). La cuve est fermée par un panneau de tête (US 68 à l'ouest) et de pied (US 123 à l'est). Un enduit de mortier rose (US 67) contenant du tuileau, lisse la face interne des parois. Le sol de la cuve est constitué par le niveau de mortier blanc 69 appartenant au sol du premier état, dépourvu de carrelage de terre cuite (fig. 18).

Fig. 18 – Lezha. Détail de construction de la cuve 125.



Avec l'assemblage composite d'une paroi maçonnée (US 68) et d'une paroi de remblai (US 135) enduites de mortier rose (US 67), posées sur le niveau de mortier 69 appartenant au carrelage 71.

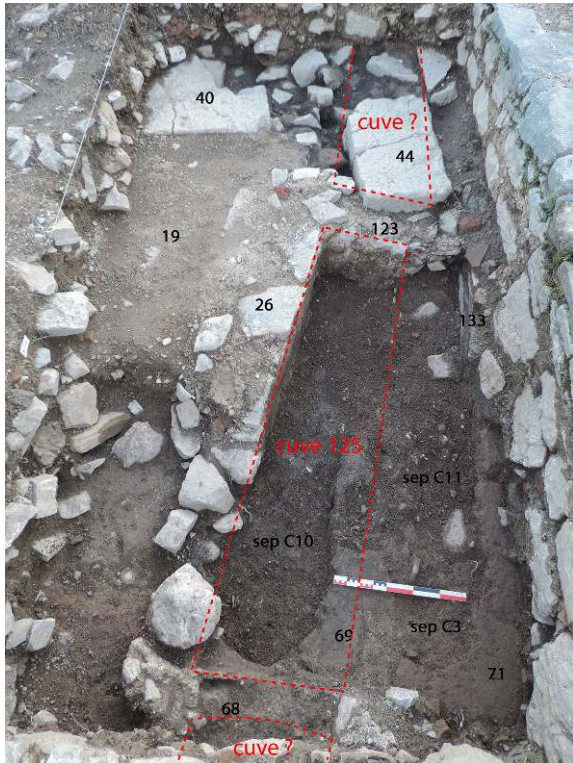
- 40 La qualité de la construction 26 est surprenante par rapport aux autres parties de la structure. Elle est montée en moellons de calcaire liés au mortier blanc, de 40 cm de large pour 26 cm de hauteur conservée et repose directement sur le rocher naturel. Seule la face interne à la cuve est parementée, ce qui exclut la réutilisation d'un mur en élévation pour cette construction. Aucun ossement humain n'a été retrouvé dans la cuve. Cette absence s'explique par la perturbation provoquée par le creusement (US 50) de la sépulture C10 qui reprend l'emplacement de la cuve 125. Les nombreux restes osseux contenus dans le remblai d'inhumation (US 60) de C10 (au moins deux adultes et un sujet immature) proviennent plus vraisemblablement du nettoyage de la cuve que de l'occupation de la fosse étroite de C10 et peuvent donc désigner la cuve comme une structure funéraire. Le bord supérieur du mur 26 dépasse d'environ 4 ou 5 cm le sol de mortier 120 qu'il recoupe (fig. 19).

Fig. 19 – Lezha. Sondages au pied droit du mur 26 (= cuve 125) ouverts sur le sol 120.



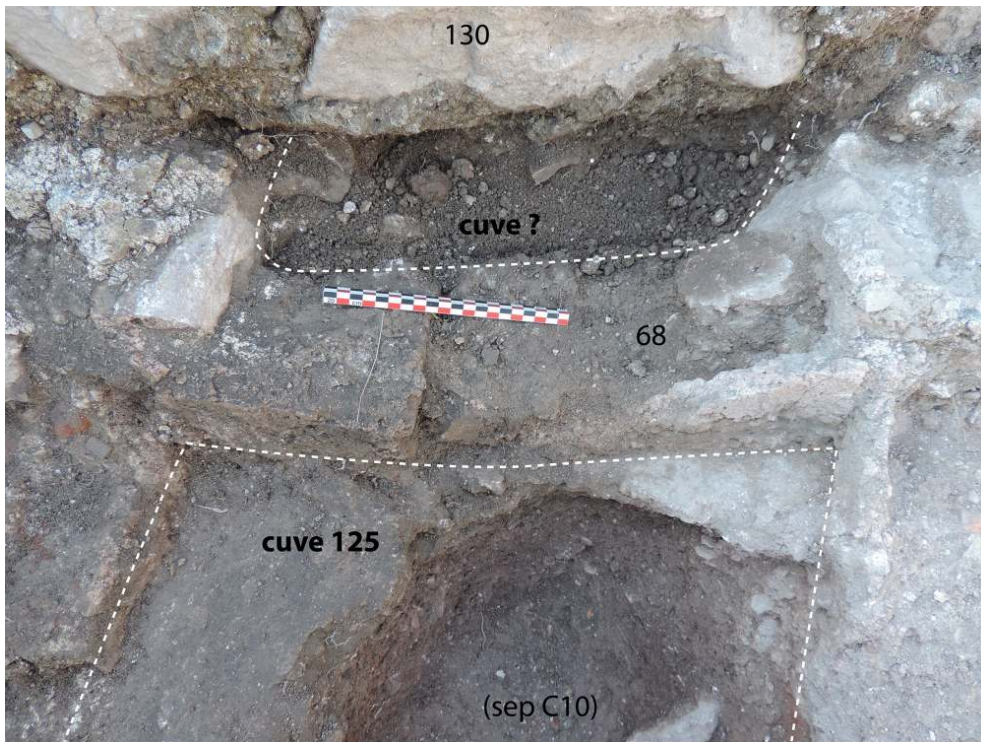
- 41 Dans la mesure où il est fort probable que ce sol composé d'une couche de mortier fragile, conservée sur 1 à 3 cm d'épaisseur, ne soit qu'une préparation pour un aménagement plus élaboré (de type carrelage), il est envisageable que la cuve, surmontée d'une couverture ici disparue, ait été installée au même niveau que le sol 120 et que les deux structures (sol et cuve) soient d'utilisation contemporaines.
- 42 Les parois de tête (US 68) et de pied (US 123) de la cuve 125 semblent constituer des séparations avec d'autres cuves (fig. 20a).

Fig. 20a – Lezha. Vue dans le sondage sud-ouest de la nef principale de la cuve 125 vraisemblablement conjointe à deux autres tombes maçonnées.



Vers l'est.

Fig. 20b – Lezha. Vue dans le sondage sud-ouest du détail du côté ouest de la séparation avec la cuve conservée sous le mur 130 actuellement visible de l'église.



Vue vers l'ouest.

- 43 À l'est de 125, une épaisse dalle de pierre (US 44) qui recouvre l'emplacement supposé d'une cuve, peut être considérée comme une dalle funéraire, appartenant cependant à une phase de construction postérieure en raison de sa position topographique et des relations stratigraphiques (*infra* ci-dessous). Des os humains recueillis dans le nettoyage (US 59) d'une perturbation de la dalle 44, plaident pour la présence d'inhumation(s) en sous-sol. Par ailleurs, la seconde cuve que l'on restitue à l'ouest de 125, est située sous le mur sud-ouest de façade de l'église (US 130) (fig. 20b). Cette antériorité confirme l'existence d'une occupation plus ancienne et décalée dans l'espace en avant de la nef principale (vers l'ouest).
- 44 Le caveau (US 63), découvert dans la partie orientale de la nef nord, appartient vraisemblablement à l'état 2 de l'édifice (fig. 21).

Fig. 21 – Lezha. Vue générale vers le sud-est de l'église, le caveau 63 occupe la nef nord.



- 45 Son installation suit un axe identique à celui du caveau 125 installée dans la nef principale. Pas plus de 10 cm séparent en altitude les niveaux supérieurs de la cuve 63 et de la cuve 125 (paroi 26). Le caveau 63 est une construction maçonnée imposante, de 2,30 x 0,80 m d'ouverture pour 1,15 m de profondeur. Les parois ont été montées avec des petits moellons et des dalles de calcaire liées au mortier blanc. Comme pour la cuve 125, les parois internes sont enduites d'un mortier rose qui déborde légèrement sur le sol aux extrémités de la cuve. Le creusement du caveau entame le rocher et un niveau de remblai stérile nivelle le fond (fig. 22).

Fig. 22 – Lezha. Fond de la cuve 63 composé de rocher (au premier plan) et d'un remblai de stériles, épais jusqu'à 30 cm, utilisé pour niveler le sol de la tombe.



- 46 À 60 cm de profondeur, les parois longitudinales et la paroi de pied s'amincissent de 10 cm pour ménager un ressaut. Le ressaut conserve des restes de mortier blanc auquel sont agglomérées quelques pierres de module décimétrique qui attestent du scellement d'un couvercle à ce niveau. Une couverture composée de dalles fracturées (US 62) a été effectivement dégagée au-dessus de la dernière inhumation déposée dans la cuve (fig. 23).

Fig. 23 – Lezha. Vue vers le sud du caveau 63, au niveau de sa couverture de dalles 62.



- 47 Cependant, aucune trace de mortier n'a été relevée sur les pierres. Le mortier fait donc appel à d'autres couvertures disparues. La tombe ne compte pas moins de 8 corps inhumés (7 adultes en place et 1 sujet immature en ossuaire)¹, superposés sur un peu plus de 30 cm d'épaisseur (fig. 24).

Fig. 24 – Lezha. Évolution de l'inhumation dans le caveau 63 depuis les premiers dépôts (à droite) jusqu'à la dernière tombe (à gauche).



- 48 Les cinq premiers corps (US 103-C9, US 100-C7, US 95-C6, US 101-C8 + sujet immature réparti dans les ossuaires 102 et 94) semblent avoir été déposés directement les uns au-dessus des autres. Dans aucun des cas, les squelettes conservés en place ne sont complets. Le dépôt successif des défunts a entraîné des déplacements qui se traduisent soit par l'écartement de portions de corps (US 107, 108 et 109), soit par le regroupement d'os épars sur le côté nord dans le caveau (US 102). Les dépôts de mobilier funéraire conservés avec ces inhumations sont modestes soit depuis l'origine soit du fait de récupérations lors des différentes ouvertures de la tombe. Un petit pot en céramique orange recueilli fragmenté dans deux niveaux d'ossuaire (US 102 et 94) ainsi qu'un verre à pied, aux parois fines et dont il ne subsiste que le pied et quelques tessons de la panse (US 102), pourraient appartenir aux inhumations les plus anciennes et semblent pouvoir être attribués au haut Moyen Âge. Deux courtes lames de fer avec soie, identifiables à un couteau, ont été observées contre le fémur 106 (C6 ?) et sur un tibia 109 (C9 ?).
- 49 Le quatrième ou le cinquième corps descendu² (US 95-C6) a subi l'action du feu. Ce feu est matérialisé par une couche de charbons de bois (US 93) déposée au centre de la cuve et couvrant plus de la moitié de sa surface. La chaleur a été suffisamment intense pour blanchir et fragmenter les os de 95 et noircir une partie des squelettes de 100, 101 et 103. En revanche, les parois de la cuve n'ont subi aucune dégradation. De même, le corps suivant (US 89-C5) déposé sur le lit de charbons de bois ne porte aucune trace de brûlure. Il a été clairement placé après refroidissement des braises. Il est vraisemblable que l'accumulation des corps en décomposition dans l'espace vide du caveau a entraîné de forts problèmes d'odeurs et qu'à la sixième inhumation il s'est avéré nécessaire de purifier l'environnement par un feu pouvant contenir de l'encens. Cette préparation qui précède la sixième inhumation (C5) est le signe d'un changement d'habitude dans la réoccupation du caveau. Désormais, l'installation des cadavres est précédée d'un rapide nettoyage du fond avec un nivellement qui éparpille davantage des os (US 88 et 79) dans

l'espace de la tombe, suivi d'un dépôt de terre de quelques centimètres contenant des pierres de petits modules (US 92) avant le placement de la femme 86 (C4) ou complété par une fine couche de sable gris avant l'inhumation de la dernière femme 75 (C1). L'homme 89 (C5) est le dernier à posséder du mobilier funéraire avec une lame et soie de fer posée sous son coxal gauche et une boucle de ceinture carrée (en fer ou en alliage cuivreux ?) conservée dans son bassin (fig. 25). Dans le remblai préparatoire de la dernière tombe (US 76), un fragment de lame en fer provenant vraisemblablement d'une inhumation plus ancienne a également été retrouvé. Aucun autre élément mobilier ou vestimentaire associé aux deux dernières tombes n'est à signaler.

Fig. 25 – Lezha. Lame en fer et boucle de ceinture accompagnant le défunt (US 89) de la sépulture C5.



- 50 Les deux premiers états de construction observés révèlent l'existence d'un édifice antérieur à celui affleurant à la surface du sol actuel. Alors que l'orientation des aménagements intérieurs (sol dallé, murs, caveaux) attribués aux différents états, plaide en faveur d'un même bâtiment. Aucun indice tangible ne permet d'affirmer qu'il s'agit dès l'origine d'un lieu de culte. En revanche, les caveaux funéraires installés dès l'état 2 dans la nef principale et dans le bas-côté nord soutiennent l'hypothèse d'une église à partir de cette époque.

Développement de l'édifice 2

- 51 Les deux derniers états de construction correspondent au bâtiment formé par l'ensemble de murs arasés (M80, 81, 96) et conservés en surface. L'étude de cette élévation et la fouille des niveaux qui lui sont associés, permettent de distinguer deux états de construction pour la nouvelle église.

Troisième état : construction d'un nouvel édifice

- 52 Le troisième état de construction est déterminé par un édifice orienté nord-ouest / sud-est dont on peut estimer la superficie totale à 12 x 15 m. Il est composé d'une nef principale de 4,80 m de large, de collatéraux nord et sud dont les largeurs varient entre 2,10 et 2,25 m et d'une abside circulaire. Les bas-côtés sont séparés de l'espace central par deux rangées de trois piliers (US 27 à 29 sur le côté sud et US 30 à 32 sur le côté nord). Les piliers sont de solides maçonneries de moellons en calcaire mêlés à quelques tuiles liés avec un grossier mortier gris. Ils mesurent 1,60 m de long pour 0,75 m de large et sont séparés de 2,40 m les uns des autres. Ils apparaissent très peu fondés, vraisemblablement d'environ 30 cm par rapport au niveau de circulation supposé de cette époque. Ce niveau de circulation est restitué à partir d'un niveau de mortier très dégradé (US 19), qui a vraisemblablement supporté un carrelage, et de deux épaisses dalles de calcaire (US 40 et 44, 15 cm d'épaisseur). Un bloc de maçonnerie effondré dans la nef nord présente un tracé courbe qui permet de restituer une arcade entre chaque pilier.
- 53 Le niveau de sol 19 appartient très probablement au troisième état. Il est postérieur au mur 26 (cuve 125) qu'il semble recouvrir. Par ailleurs il peut être contemporain de la pose des épaisses dalles de calcaire dont l'une (US 44) recouvre l'emplacement présumé d'une cuve funéraire, à l'est de la cuve 125 (cf. *supra*). L'hypothèse de dalles funéraires est donc posée. Ni le sol 19, ni aucune dalle ne couvre l'espace au-dessus de la cuve 125 qui a été percée par une fosse d'inhumation (US 60-C10). La tombe mesure 1,80 x 0,33 m pour 0,40 m de haut et contenait un individu de sexe masculin. Cette tombe est postérieure à toutes les sépultures dégagées dans l'angle sud-ouest de la nef principale, c'est-à-dire aux tombes de deux très jeunes enfants (C2 et 3) et à celle d'une femme (C11) dont l'installation a détruit une partie des inhumations d'enfants. Aucun mobilier ne permet de dater directement ces sépultures.

Quatrième état : fermetures de l'édifice

- 54 Le quatrième et dernier état de l'église observé est marqué par l'obturation des baies (US 33 à 36). Aucune ouverture n'est maintenue entre les nefs. Les nouveaux murs reposent au niveau du sol 19, et sont vraisemblablement non fondés. La fermeture des baies pourrait indiquer un raccourcissement de l'édifice qui perdrait ses bas-côtés. Le dégagement complet des différentes nefs permettra peut-être de répondre à cette question. Un autre mur perpendiculaire (M81) est également édifié entre la nef et l'abside, séparant ainsi physiquement l'espace central du bâtiment en deux parties.
- 55 Aucun aménagement intérieur, en dehors des sols, n'a pu être associé à cet état. Cependant rien ne s'oppose à ce que les sépultures signalées dans l'état 3 puissent également avoir été déposées dans la dernière période d'utilisation du bâtiment. Un sol de terre battue³, observé dans le sondage oriental de la nef principale et dans l'abside (à l'intérieur de la perturbation 157), semble partiellement remplacer les sols construits. Il n'a, pour le moment, pas été repéré dans la partie sud-ouest de la grande nef.

L'abside

- 56 L'étude de l'abside est rendue délicate par sa position topographique dans la pente du terrain et par l'arasement des vestiges conservés (fig. 26).

Fig. 26 – Lezha. Vue générale de l'abside vers le sud-est.



- 57 Les niveaux archéologiques mis en évidence sont intégrés dans l'architecture du second édifice. Il est actuellement difficile de mettre en correspondance l'évolution de l'abside avec celle des nefs. La principale donnée concerne l'état de construction le plus récent du chœur avec la conservation d'un sol de briques (US 10). En revanche les états antérieurs à ce sol sont très mal conservés. La faible couverture des sédiments archéologiques par rapport au niveau d'apparition du substrat rocheux, a favorisé la dégradation et la disparition de la plupart des couches. La pauvreté des sédiments peut être le signe d'une longévité d'utilisation des sols ou bien le témoignage de démontages et de remplacements réguliers des sols. Par ailleurs, de nombreuses perturbations avant la pose du dernier carrelage de brique (US 115, 113, 98, 147 ?) ou après (US 157, 154, 56) ont détruit une bonne partie des niveaux archéologiques.
- 58 L'architecture de l'abside est très bouleversée. De son mur extérieur, il en subsiste les vestiges des départs nord (US 128) et sud (US 127) ainsi qu'un bloc maçonné (US 158) renversé et effondré sur son axe à 45°, à l'arrière de l'édifice. Les portions de mur et la maçonnerie redressée déterminent la forme circulaire de la construction (fig. 27).

Fig. 27 – Lezha. Vue vers l'ouest de l'arrière de l'abside avec, au premier plan à gauche, un bloc retourné du mur extérieur (US 158).



- 59 Il semble que donc que l'église de la deuxième période soit dotée d'une abside saillante circulaire. Le rocher a été entaillé pour l'insertion du mur ; il a également pu faire office de contreforts. Ceci suggère une adaptation de la construction à la topographie et de la conformation naturelle du terrain. Au pied du mur circulaire, à l'extérieur, une cuve (US 91) insérée dans la roche et complétée avec des dalles, a été découverte. Son contenant n'a pas été fouillé mais il a déjà été possible de repérer 4 à 5 crânes humains dans son remblai (US 90).
- 60 À l'intérieur de l'abside, après la construction du mur circulaire 127-128-158, un remblai de stabilisation (US 110) est mis en place et bloqué par l'édification d'un mur rectiligne 126 dont la face occidentale est parementée (fig. 28). A l'avant de ce mur, trois types de structures ont été recensées :
- Des massifs (US 138, 149 et 150) et une colonne (US 37),
 - une série de sols (US 137, 144, 146, 148, 151, 152, 144, 116, 118) dont au moins un comporte un agencement particulier pouvant être considéré comme une marche (US 141),
 - une structure particulière en léger contrebas (142) par rapport à l'ensemble des sols.
- 61 Les observations, les relations stratigraphiques et les interprétations de ces vestiges présentent un degré de fiabilité relatif car la nécessité de conserver le sol de briques (US 10) pendant cette première campagne, n'a pas permis le démontage des différents éléments archéologiques. Une vérification ultérieure, par une fouille soignée, sera indispensable.
- 62 Les massifs 138, 149 et 150, qui apparaissent stratigraphiquement comme les événements les plus anciens observés, semblent contemporains (fig. 28).

Fig. 28 – Lezha. Vue vers l'est de l'intérieur de l'abside.



- 63 Ils sont antérieurs à tous les sols repérés. Nous n'en connaissons pas les longueurs en raison des limites imposées à la fouille. Cependant, nous remarquons que 138 et 149 sont équidistants de l'axe médian de la nef centrale. La limite de 149 n'est pas connue, tandis que celle de 138 dessine un angle dans la portion qui s'appuie sur le mur 126. À l'intérieur de la surface délimitée par les deux massifs, un niveau de tuiles liées au mortier (US 142), complété par des traces d'arrachage de tuiles, prend rapidement place. Ce niveau enserre un espace vide dont le fond est tapissé de mortier et dont un joint remonte plus haut que le bord des tuiles. Dans la mesure où cet ensemble est détruit par le creusement 56, il est difficile d'en connaître exactement les formes. En revanche, nous constatons que l'altitude du lit de pose du mortier est inférieure de 10 cm à celle des tuiles. Si nous raisonnons par axe de symétrie et que nous considérerons que cette empreinte se poursuivait à l'est, nous pourrions supposer l'existence d'une maçonnerie d'environ 40 x 80 cm. Considérant son emplacement dans le chœur, il pourrait être interprété comme l'emplacement du pied de l'autel majeur. Les tuiles et les empreintes dans le mortier dessinent un cadre de 1,20 x 1,20 m, la face nord appuyée sur le massif 138 qui ne se poursuit pas au-delà de la perturbation 56. Le décroché formé par le mur 138 pourrait accueillir deux degrés de marche dont 141 – et peut-être 151 – pourrait en être le témoin. Si nous admettons l'hypothèse de l'emplacement de l'autel, il reste à expliquer le dénivelé entre le lit de tuiles 142 et les sols immédiatement au sommet de 138 et 149. Les différents vestiges mis en évidence signalent un aménagement de 1,20 m² en contrebas des sols extérieurs. Une des tuiles porte une inscription moulée de quatre signes ou lettres et une seconde tuile porte un motif d'étoile à 6 branches (fig. 29).

Fig. 29 – Lezha. Détail d'une tuile appartenant au sol 142 et portant une inscription (signalée par le rectangle) et une étoile (signalée par le cercle).



- 64 On retrouve des tuiles à motif dans un sol stratigraphiquement postérieur (US 118) situé sur le côté méridional de l'abside.
- 65 Des vestiges de sols sont conservés de part et d'autre de ces aménagements. La postériorité du sol 151 par rapport au massif 150 indique que les massifs 149 et 150 peuvent fonctionner ensemble. Par ailleurs, les sommets de 149 et 138 sont à la même hauteur que les sols en mortier observés qui ont été repris plusieurs fois : ainsi 148 est recouvert par 146, 144 est recouvert par le sommet de 149 qui semble faire office de sol. En même temps, la similitude de construction et la position stratigraphique permettent d'envisager une même phase d'utilisation pour les niveaux de sols 144, 137, 116 et 146. En définitif, on constate une multitude de reprises, de réparation sans que le niveau de circulation soit modifié. L'évolution de la pièce réside d'abord dans les modifications des aménagements tels que celui de l'autel.
- 66 Le dallage 153 pourrait intervenir quand le massif 150 est abandonné. Aucun sol n'apparaît contemporain à 150 dans la partie nord de l'abside ; la partie sud de l'abside est, quant à elle, tellement bouleversée que nous ne pouvons pas savoir s'il existe un pendant à 150. En revanche, nous pouvons avancer que le sol 141, à l'est, semble bien fonctionner en même temps que 150.
- 67 Postérieures à ces deux sols, se trouvent une base de colonne en granit et la reprise de la marche 141. La colonne est un des rares éléments de décor de l'abside. Elle mesure 0,29 m de diamètre. Elle est située sur le côté nord, entre le pilier oriental (US 30) et le pied droit 128. Aucun pendant à la pièce architecturale n'a été repéré sur le côté sud du chœur, entre le pilier 29 et le pied droit 127. Il n'est, pour le moment, pas possible de savoir si la colonne est seule, si elle correspond à une récupération. Un fût de colonne a été repéré en emploi dans le dernier niveau de construction de l'église, dans un des bouchages de baie

entre la nef centrale et le collatéral nord (US 35). Quant à la reprise observée au pied de 141, entre la marche et le sol de tuiles 142, elle se présente sous la forme d'un dénivelé bouché par une pierre 140 puis un bloc maçonné 139, qui évoque soit une remise à niveau du sol soit la suppression de la marche 141.

- 68 Les différentes perturbations antérieures et postérieures au dernier sol de l'abside (US 10) sont mal aisées à interpréter. Cependant, la position de certaines d'entre elles évoquent des destructions et des récupérations d'aménagements internes au chœur. Ainsi, la fosse 98 comporte des traces de mortier qui laissent à penser à une récupération de matériaux avant la pose du carrelage de briques (US 10). La perturbation 98, et plus tard celle 56, peuvent correspondre à un réaménagement du chœur. Leur positionnement entre les massifs 138, 149 et 150, dans l'espace du sol de tuiles 142 plaide pour la récupération d'un élément en élévation qui pourrait appartenir à l'autel. La récupération de l'autel supposé s'est cependant faite en deux temps : elle a été commencée avant la pose du carrelage de briques 10 (perturbation 98) et complétée après sa mise en place et son utilisation. À travers la progression de la récupération, il faut vraisemblablement voir des modifications successives de l'aménagement jusqu'à sa disparition complète après le dernier état de sol. Ces vestiges d'aménagements (massifs 138, 149, sol de tuiles 142) et ces perturbations 98 et 56 sont les seuls indices de la présence d'un entablement dans le chœur. De même, les perturbations 113 et 115 pourraient, par leur position en avant dans le chœur, correspondre à l'arrachée d'un chancel, tandis qu'une plateforme limitée par 126 pourrait correspondre au synthronon.
- 69 Le dernier niveau d'utilisation de l'église est représenté par le sol de briques (US 10, fig. 30).

Fig. 30 – Lezha. Vue vers l'ouest, sur le sol de briques 10 conservé à l'entrée supposée de l'abside.



- 70 Il est contemporain du quatrième état de l'édifice, de la période au cours de laquelle les baies de la nef principale sont obturées et le mur M81 est élevé entre la nef et l'abside. Un joint de mortier rose qui scelle les pièces de terre cuite contre le mur M81 atteste de la postériorité du sol. Les briques sont supportées par un solide lit de mortier blanc (US 12). En revanche, la pose des pavés est maladroite : les rangées de terre cuite subissent un décalage progressif depuis l'angle nord-ouest de la pièce. Du côté méridional, au pied du pilier 29. Une dalle en grès (US 117) marquant vraisemblablement un seuil entre le pilier 29, sa reprise 156 et le pied droit 127, peut fonctionner avec le sol 10.

- 71 Comme nous l'avons précisé, l'existence plus que probable d'un autel dans le chœur semble avoir perduré jusqu'au dernier état de sol. Le niveau de briques serait donc bien à attribuer à la dernière utilisation de l'église. Sans nouvel état de construction apparent, la disparition définitive des aménagements liturgiques nous amène vers une nouvelle et dernière utilisation du bâtiment dégagé de sa fonction culturelle.

Réattribution de l'édifice après abandon du culte et destruction

- 72 La découverte de centaines de carreaux d'arbalètes et d'une dizaine de plaques identifiées comme des éléments de cuirasse dans le chœur de l'église et dans la nef centrale, ainsi que de plusieurs dizaines de boulets en pierre et, surtout, en fer (fig. 31) à l'entrée de la nef principale et dans la nef sud indique une réutilisation du bâtiment à des fins militaires durant la période ottomane.

Fig. 31 – Lezha. Tas de boulets en fer (US 45) découvert sur une des marches de l'escalier menant au souterrain construit dans la nef sud.



- 73 Les pièces ont été majoritairement recueillies soit dans les remblais de démolition (US 02, 09, 46, 77), mais certaines étaient en contact avec les sols (US 10, 52, sol de terre battue dans la nef principale). Ces précieuses découvertes permettent de relier l'édifice de la citadelle avec l'église Sainte-Marie de Bora mentionnée par un texte comme ayant été convertie en magasin militaire. En dehors des pièces d'armement, une croix reliquaire (US 82) a également été retrouvée à la base du remblai de démolition 09 (fig. 32).

Fig. 32 – Lezha. Croix reliquaire (US 82) découverte dans l'abside.



- 74 En dehors des traces d'arrachage (US 56, 153, 154) relevées dans l'abside et indiquant un réaménagement de l'espace, la principale intervention des militaires sur le bâtiment est la construction d'un souterrain (US 53) dans l'entrée de la nef sud (fig. 33).

Fig. 33 – Lezha. Vue du souterrain dans la nef sud avant dégagement (vue du haut) et après dégagement (vue du bas).



- 75 Son installation perce le sol de la nef (US 57) et obstrue en partie l'entrée. Il est probable que les murs du bas-côté sont en partie détruits à cette époque. Le mur méridional de l'église a cependant été repris sur quelques mètres puis prolongé, par un mur (M93) qui appartient à un ensemble d'élévations (M109-110, 93, 59, 50 et 51) destinées à la ligne de défense interne de la partie haute de la citadelle. L'accès au souterrain (US 53) se fait vraisemblablement par une trappe. Un escalier étroit de cinq marches, plus ou moins régulières de moins de 20 cm de haut, donne sur un palier voûté d'1 m de long pour 1,50 m de haut. Il s'ouvre sur une porte dont la baie fait moins d'1,0 m de haut. L'entrée sur une pièce voûtée en plein cintre, est franchie avec une marche haute de 0,70 cm. Le seuil est marqué par un tapis de quatre tuiles posées en devers et formant une goulotte centrale. Le reste du sol est composé de dalles calcaires liées au mortier blanc, en partie arrachées. La pièce présente d'une superficie de 2,00 x 1,50 m et mesure entre 1,50 et 1,70 m de haut. Des dizaines de boulets en fer ont été découverts posés sur le seuil de la pièce (US 51), dans les marches de l'escalier (US 45) ainsi que dans le remblai infiltré (US 46) dans les deux espaces après l'effondrement de la voûte de l'escalier (US 41). La question se pose de savoir si les munitions abandonnées étaient entreposées dans le souterrain ou si elles sont tombées à l'intérieur après destruction. Il semblerait que l'on puisse envisager les deux situations. Ce souterrain est vraisemblablement une casemate « passive ».
- 76 Dans le collatéral nord, une canalisation (US 22) se superpose au mur nord de l'église (US 24) tout en perçant la maçonnerie des angles nord-est et nord-ouest du caveau 63 (fig. 34).

Fig. 34 – Lezha. Vue de dessus de la canalisation 22 qui se superpose au mur septentrional de l'église.



- 77 La conduite est constituée de dalles sur chant et de dalles de couverture, assemblées sans mortier. Elle pourrait être en rapport avec la citerne construite au nord de l'église. Nous ne pouvons préciser si elle appartient à un réseau d'évacuation ou d'alimentation.

Nécropole est

- 78 Durant la campagne de l'automne 2013, la fouille de l'aire funéraire établie sur le versant oriental du site, hors des murs de la citadelle, a été poursuivie avec une équipe réduite, l'accent ayant été mis cette année sur les structures *intra muros*.
- 79 L'objectif était de compléter l'étude du cimetière en poursuivant la fouille des sépultures repérées dans les différentes zones fouillées précédemment (chemin d'accès à la citadelle, église, chapelle et secteur au sud de celle-ci) et en explorant les espaces intermédiaires afin de constituer un ensemble cohérent.

Les sépultures du chemin d'accès à la citadelle (zone 3)

- 80 Lors des travaux d'aménagement de 2011, des sépultures situées en bordure du nouveau chemin menant à la porte de la citadelle avaient été repérées mais, situées hors de l'emprise de la fouille d'urgence, elles n'avaient pas été fouillées. La plupart d'entre elles avaient été fortement endommagées lors de la création d'un premier chemin en 1967. Le ravinement dû à de fortes pluies ayant mis au jour des ossements, la priorité a été portée en 2013 sur la fouille de sept tombes plus ou moins complètes (une huitième, T. 183, moins menacée, n'a pas encore été fouillée). Ces sept tombes (T. 178, 179, 180, 184, 185,

186 et 187) présentent une grande diversité architecturale : rupestre, maçonnée ou en coffre de dalles).

- 81 Une seule conservait un squelette en position primaire (T. 185). C'est aussi la seule tombe, en coffre de dalles, dont la couverture faite de grosses dalles était presque complète. Le corps était accompagné de mobilier (couteaux, pointes de flèches, briquet et boucles).
- 82 Un autre coffre de dalles était aménagé dans une fosse taillée dans la roche (T. 184). Il contenait les restes d'au moins cinq individus et des éléments de parure (broche à décor animalier, perles et boucles).
- 83 Trois tombes étaient construites en moellons, liés au mortier dans deux cas (T. 178 et 179) et sans mortier pour la tombe 186. La tombe 179 (fig. 35) présente une morphologie originale, son extrémité ouest (correspondant à la tête) est arrondie et sommairement enduite à l'intérieur. Des briques sont mêlées aux pierres constituant le parement. Elle est très bien construite.

Fig. 35 – Lezha. Vue de l'est de la tombe 179.



- 84 La tombe 178 contenait les restes très fragmentés et perturbés de onze individus (dix adultes et un enfant identifiés par les crânes) associés à quelques éléments de parure (perles, boucles d'oreille) et un couteau.
- 85 La tombe 179 n'a livré que quelques fragments osseux (au moins deux adultes) et deux perles.
- 86 La tombe 186 contenait les restes d'au moins six individus adultes et un mobilier assez diversifié (cinq couteaux, une pointe de flèche, un passe-courroie et deux boucles).
- 87 La tombe 180 était creusée dans la roche, sans parois aménagées. Des pierres plates trouvées en surface pourraient appartenir à une couverture perturbée par un pillage. Les quelques restes d'un squelette adulte étaient associés à du mobilier (couteau, briquet, deux boucles de ceinture dont une ornée de motifs végétaux, (fig. 36).

Fig. 36 – Lezha. Boucle de ceinture en bronze, provenant de la tombe 179.



- 88 La tombe 187 était en pleine terre, sans aménagement décelable. Elle contenait des fragments d'un squelette en place et du mobilier (quatre couteaux, un anneau et divers fragments métalliques).

Les sépultures autour de l'église (zone 1)

- 89 Les travaux de restauration effectués en vue de la mise en valeur de l'église ont mis au jour l'ensemble post-crânién d'un squelette d'adulte (T. 69) dont le crâne avait été découvert en 2009 sur une marche de l'escalier d'accès à la citerne, à l'angle sud-est de l'église. Le corps reposait, sans contenant identifiable, dans une fosse dont le creusement a perforé le mur nord de l'escalier. Aucun mobilier n'était associé au squelette. La tombe n'est pas datée mais elle est nécessairement postérieure à l'abandon de la citerne puisque l'accès à la cuve a été partiellement détruit par son creusement.
- 90 Par ailleurs, cinq tombes en coffre de dalles, dont l'une a toujours sa couverture de dalles, ont été identifiées à l'est de l'église (T. 181, 182, 195, 196, 197) mais elles n'ont pas été fouillées.

Les sépultures dans et autour de la chapelle (zone 7)

- 91 À une quinzaine de mètres au sud de l'église, la chapelle mise au jour en 2011, et dont la date de construction ainsi que celle de son abandon sont encore inconnues, a livré plusieurs sépultures. Le nombre est encore provisoire car elle n'a été que partiellement fouillée.

- 92 Après son abandon, l'intérieur de l'édifice a été intégré à un vaste espace funéraire et trois grandes tombes rupestres, avec cercueil de bois, d'époque ottomane y ont été creusées (T. 113, 114, 115) ; elles étaient aisément repérables car, lors de leur mise en place, elles ont détruit le dallage dont il ne reste que quelques éléments.
- 93 Deux de ces tombes tardives ont été fouillées en 2013 (T. 113 et 114). La tombe 113 contenait les restes d'un adulte, très mal conservé, et la tombe 114 ne contenait également qu'un adulte, mais bien conservé. Dans les deux tombes ont été retrouvés de nombreux clous de cercueil.
- 94 Toujours à l'intérieur de l'édifice, à l'angle sud-ouest, a été mise au jour, sous le lit de pose du dallage, une grande tombe bâtie (T. 198) (fig. 37).

Fig. 37 – Lezha. Vue du nord de la tombe 198.



- 95 Cette tombe a été partiellement détruite et pillée lors du creusement de la tombe 113. Les parois intérieures sont enduites et le sol est pavé de dalles plates. La couverture, faite de grandes dalles, est conservée à la tête et au pied ; elles sont scellées et recouvertes de mortier dont il subsiste une couche épaisse. Le lit de pose (couche de terre mêlée de petites pierres) du dallage reposait directement sur le mortier.
- 96 Les restes fragmentaires d'au moins un individu adulte ont été retrouvés, pour partie encore en place, et dispersés dans la fosse. Le corps a été inhumé en cercueil de bois comme en témoignent de nombreux clous. Le mobilier est composé de trois couteaux, d'une boucle, d'un passe-courroie et d'un anneau de fer.
- 97 Cette tombe a peut-être joué un rôle important (fondateur ?) dans la création de la chapelle. En effet, on a pu observer que les dalles de couverture, à la tête de tombe, pénétraient sur environ 10 cm sous les pierres appartenant à une banquette adossée au mur ouest de la nef. Par ailleurs, le mortier de scellement des dalles de couverture a été lissé sur la base de cette banquette. La mise en place de la tombe pourrait donc être

contemporaine de l'édification de la chapelle, ou d'une reprise architecturale incluant la construction d'une banquette. Une datation C_{14} des ossements et du mortier permettra de préciser chronologiquement cette phase. Actuellement aucun élément ne permet de dater l'édification de ce petit édifice religieux.

- 98 Au sud de la chapelle, sept tombes ont été identifiées (de T. 188 à T. 194), dont quatre fouillées (T. 188, 190, 191, 194).
- 99 Les parois de la tombe 188 étaient faites de moellons et elle était couverte de grandes dalles. Elle contenait les restes d'au moins quatre adultes et un immature. Le mobilier associé est constitué d'éléments de parure (boucles d'oreilles, perles), de boucles, d'un couteau et d'une petite clochette.
- 100 La fouille de la tombe 190 n'est pas achevée. De même structure que T. 188, elle contenait les restes d'au moins quatre sujets adultes.
- 101 La tombe 191, adossée au mur sud de l'église, est faite de moellons. Aucun élément de couverture n'est conservé. Elle contenait un squelette adulte bien conservé et quelques os d'un nourrisson. Elle était sans mobilier.
- 102 La tombe 194, également en cours de fouille, présente, elle aussi des parois en moellons et une couverture de grandes dalles. Elle contenait les restes de plusieurs individus. Une boucle de ceinture a été retrouvée au niveau des pieds.
- 103 En résumé, le corpus des tombes a été enrichi de 21 nouvelles tombes, dont deux de structure différente de celles rencontrées jusqu'alors (T. 179 et T. 198). Avec 42 nouveaux squelettes, le corpus anthropologique s'élève maintenant à 302 squelettes. Ce matériel ostéologique a été lavé en prévision de l'étude anthropologique ; celle-ci, commencée pendant la campagne de fouilles, fera l'objet d'une campagne d'étude du matériel au printemps 2014.
- 104 Avant la campagne 2014, des échantillons seront envoyés pour datation par radiocarbone, notamment du mortier de scellement et des os de la tombe 198.
- 105 Durant la prochaine campagne, la fouille des tombes identifiées en 2013, mais non fouillées, devra être achevée. La fouille de la chapelle devra, elle aussi, être terminée.

Mise en valeur des résultats du programme de recherche sur Lezha

- 106 Dans le cadre de la mise en valeur de la ville haute de Lezha (citadelle et nécropole), plusieurs monuments et vestiges, dans les secteurs fouillés de la nécropole ainsi que dans la citadelle, ont été nettoyés en vue des consolidations nécessaires. Des travaux de restaurations ont été poursuivis sur l'ensemble de l'aire cémétériale.
- 107 L'église de la nécropole a été entièrement nettoyée et consolidée, en particulier dans le périmètre de la nef et au niveau des premières assises de l'abside ornées de peinture murale. La protection de la zone absidiale a été complétée par la construction d'un abri métallique (réalisé par A. Duraj et A. Islami) afin de poursuivre les travaux de restauration et de protéger l'abside de l'agression des agents atmosphériques. La citerne a été entièrement consolidée et restaurée (fig. 38).

Fig. 38 – Lezha. L'église de la nécropole et la citerne après travaux de consolidation.



- 108 Une partie des structures sépulcrales ainsi que la petite chapelle, ont également profité de nettoyages et de consolidations, pour une mise en valeur globale du cimetière. Ce dernier doit faire l'objet d'une présentation schématique, avec différenciation signalétique par des matériaux divers, des parties fonctionnelles des monuments dans un environnement légèrement paysagé. Dans ce cadre, la nef centrale de l'église, ainsi que cinq des structures tombales en relation direct avec l'église, ont été nivelées par une couche de graviers incolores.
- 109 L'intervention du restaurateur, A. Islami, a permis de réaliser un diagnostic pour une campagne de restauration sur les murs et les sols des bâtiments, ainsi que les axes pavés de circulation, à l'intérieur de la citadelle.
- 110 L'ensemble du mobilier très abondant, mis au jour, particulièrement la grande quantité d'armement de l'époque ottomane, provenant du secteur 21 (dépôt d'armes et casemate), est en cours de restauration par E. Bitri.

NOTES

1. Le décompte exact du nombre d'individus inhumés pourra être effectué lors de l'étude anthropologique de la tombe.
2. Un problème d'identification se pose entre le squelette féminin 95 (C6) et le squelette 101 (C8). La position de ces deux portions de corps pourrait indiquer une appartenance à une même personne ; cependant, la robustesse apparente de 101 ne semble pas compatible avec la gracilité de 95. En dépit du très mauvais état de conservation de 95, l'étude anthropologique pourra peut-

être trancher la question. En attendant, nous considérons la présence de deux individus avec 101 postérieurs à 95.

3. Ce sol ayant été seulement dégagé et non fouillé n'a pas fait l'objet d'un enregistrement afin de permettre, lors d'une prochaine campagne, une reprise de la fouille plus adaptée.

INDEX

institutions Ministère des Affaires étrangères et européennes (Paris), École française de Rome, Institut archéologique d'Albanie (Centre d'Études albanaises, Tirana), Ministère de la Culture albanais, UMR 8167 « Orient et Méditerranée » (Monde byzantin, Paris) et UMR 7264 « CEPAM » (Nice), INED (Paris), DAPCAD

Mots-clés : Adriatique, haut Moyen Âge, époque ottomane, nécropole, peuplement, anthropologie, échanges, urbanisme

AUTEUR

ETLEVA NALLBANI

UMR 8167 « Orient et Méditerranée » – etlevanallbani[at]gmail.com